

et lui conféra le baptême, il avait fait un véritable pèlerinage à la Ville Sainte, pour y adorer le Seigneur (1).

La piscine probatique de Jérusalem n'était pas autre chose qu'un lieu de pèlerinage, comme le sont maintenant ceux de Lorette, de Lourdes, de Sainte-Anne de Beaupré. Sous les cinq portiques dont était ornée cette piscine, gisait une multitude de malades qui attendaient le mouvement de l'eau pour y descendre les premiers et y recouvrer la santé (2). Mais d'où venait à l'eau cette vertu de guérir les infirmes ? Pourquoi un ange descendait-il du ciel pour agiter cette eau ? Parce que tel était le bon plaisir de Dieu ; il voulait s'en servir pour opérer des cures merveilleuses et manifester sa puissance. Quelle plus grande répugnance y a-t-il maintenant à ce que Dieu se serve des reliques d'un saint ou de l'eau de Notre-Dame de Lourdes pour opérer de semblables guérisons ? Est-ce que Dieu n'est plus libre, comme autrefois, de déroger aux lois de la nature dans le lieu, dans le temps et de la manière qu'il lui plaît davantage ? Ce serait une absurdité de le *nier*.

Encore une fois, ce ne sont pas les objets matériels, quels qu'ils soient, que nous invoquons ;

(1) Act. VIII, 26 etc.

(2) Jean, v, 2 etc.